

## PROGRAMME FORMATION MOBILITE DES CONDUCTEURS DE TAXI

### Objectifs pédagogiques

Appliquer la réglementation locale relative à l'exploitation des taxis ▫ Identifier les principaux lieux et axes routiers de son territoire

### Public et Pré-requis concerné

Conducteur de taxi titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen

### Méthodes pédagogiques

La pédagogie sera active et participative (Apports du formateur- échanges d'expériences)

### Moyens pédagogiques

Arrêtés nationaux et préfectoraux

Utilisation d'un ordinateur, vidéoprojecteur

### Animation

- Formateurs - chauffeurs taxi - experts du métier.

*Titulaires d'une spécialisation en transport (diplôme, permis, certification, attestation de capacité) en lien avec la formation dispensée.*

### Modalité d'évaluation

Evaluation au fur et à mesure de la progression  
Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences

### Evaluation de la formation

Feuilles de présence émargées par les stagiaires  
Tour de table en fin de formation

Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

### Validation de la formation

- Certificat de réalisation
- Attestation de suivi de formation

### Capacité d'accueil

---

Le nombre de stagiaires par session est de 18 maximum.

### Durée et modalités de la formation

---

14h00 sur 2 jours en présentiel

### Horaires

---

8h30-12h00 / 13h00-16h30

### Calendrier 2023

---

#### Dates de la formation

##### Premier semestre 2023

08 et 09 Juin

##### Second semestre 2023

07 et 08 Décembre

### Lieu de déroulement de la formation

---

#### **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée**

35 rue Sarah Bernhardt  
BP 75 - 85002 La Roche sur Yon

### Coût de la formation

---

300.00 € TTC

*(NOS PRESTATIONS NE SONT PAS ASSUJETTIES A LA TVA)*

### Contact

---

**Mme Patricia HOBE** – Responsable Administrative

#### Accueil physique au secrétariat:

Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

#### Coordonnées du secrétariat

Tél : 06.03.77.73.65 -- secretariatsdtv85@gmail.com

Délais d'accès à la formation : merci de nous contacter

### Accessibilité

---

Le CFT85 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap.

Contactez-nous afin d'étudier ensemble la faisabilité de votre projet.

#### **Monsieur Jean-Paul VERNAGEAU**

Responsable du centre de formation

Tél : 06.09.96.76.76 -- sdtv85@wanadoo.fr

## CONTENU DE LA FORMATION MOBILITE DES CONDUCTEURS DE TAXI

### PREMIERE JOURNEE - 7 HEURES

#### CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

*Topographie et tourisme de la Vendée*

Connaissance des trajets départementaux et urbains,

Connaissance des curiosités locales, monuments et lieux historiques

### DEUXIEME JOURNEE - 7 HEURES

#### REGLEMENTATION DEPARTEMENTALE

La connaissance des structures préfectorales et municipales

Les caractéristiques de la réglementation départementale des taxis (tarification et les équipements obligatoires)

Transports médicaux compris

**Le conducteur de taxi souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen est tenu de suivre un stage de formation à la mobilité**

*Arrêté du 11 août 2017-Article 2*